

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 17 septembre 2014

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10
- présents : 9
- votants : 9
- absents : 1

L'an deux mil quatorze, le dix sept septembre, à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation
10 septembre 2014
Date d'affichage
10 septembre 2014

Présents : Mmes, Rachel GRIVEAU, Séverine CRESPEAU, Evelyne ROBERT, Aurélie JOUSSET
MM Eric FASSOT, Jean-Louis LANSIER, Alix THILLIER, Alain MAUPEU, Stéphan JONETTE,

Absent excusé : M. Olivier MARDESSON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CM du 28 juillet
2. Délibération pour l'octroi de l'indemnité au Receveur municipal
3. Délibération sur l'aspect financier du repas du 13 juillet
4. Etude des devis pour la salle des fêtes, l'ancien presbytère et le logement rue du Puits
5. Etude des devis pour la réfection du Monument aux Morts
6. Information sur la composition du CCAS et la proposition de l'UDAF
7. Point sur les rythmes scolaires
8. Rapport de contrôle de la station de relevage
9. Préparation de la journée du 11 novembre 2014
10. Rapports des Commissions communales
11. Questions diverses
12. Contrat secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte rendu du CM du 28 juillet 2014 :

Le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité et signé par l'ensemble des présents à la séance.

50-2014 Délibération pour le versement des indemnités au Receveur Municipal

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de fixer l'indemnité du Receveur Municipal, Monsieur CHAUVET.

Vu les arrêtés du 16 septembre et du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution des indemnités de conseil et confection de budget aux comptables public chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Vu le décompte correspondant pour l'exercice 2014, transmis par M. Chauvet le 1^{er} septembre 2014, portant le montant de l'indemnité de conseil et de budget à 342.70 € pour l'année 2014 ;

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité d'accorder 100% de cette indemnité à Monsieur le Receveur Municipal de Lamotte-Beuvron.

54-2014 Délibération pour l'encaissement de la participation au repas du 13 juillet 2014

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération pour l'encaissement des participations aux prix du repas servi par la commune lors de la manifestation du 13.juillet 2014. Ces paiements seront enregistrés au compte 7488 – Autres attributions et participations (émission d'un titre).

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent à l'unanimité cette disposition.

Devis aération presbytère

Suite à l'installation de la VMC dans le logement haut du presbytère, il faut créer des ouvertures d'aération.

Le devis porte sur 3 fenêtres, 78 € HT/fenêtre.

Le devis de Denis DURAND est accepté.

Devis huisseries épicerie

Une partie des huisseries de l'épicerie est en très mauvais état.

2 fenêtres et 2 portes fenêtres sont à changer.

Le devis de Denis DURAND est accepté pour un total de 3421 € HT.

Devis menuiseries logement rue des Puits

2 fenêtres doivent être changées.

Le devis de Denis DURAND est accepté pour un montant de 1150 € HT.

Devis radiateurs salle des fêtes

3 radiateurs doivent être protégés pour la sécurité des enfants. Le devis présenté s'élève à 1826 € HT pour poser un coffret autour. Cela semble un gros investissement pour des radiateurs assez anciens, il serait peut-être plus intéressant de les faire changer. Des devis seront donc demandés pour de nouveaux radiateurs.

Devis réfection Monument aux Morts

2 devis ont été proposés par l'artisan pour la remise en état des gravures : 1 devis où les travaux seraient réalisés sur place, un autre pour les réaliser à l'atelier, une fois les plaques démontées.

Le démontage et le transport des plaques semblent risqués au vu de l'ancienneté du monument.

Le Maire précise que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 80 % par le biais de la Réserve Parlementaire et de l'Association du Souvenir Français.

Le devis de Mme Boitelet pour la réalisation sur place est choisi, pour un montant de 1322.92 €.

Composition du C.C.A.S. : nomination des membres hors élus municipaux.

Le maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. est constitué pour moitié de membres de la société civile désignés par arrêté du Maire.

Les personnes nommées sont les suivantes :

Mme Martine SAINT-OUEN en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;

M. Jean-Claude GRIVEAU en qualité de représentant de la Mutualité Sociale Agricole ;

Mme Marilyne THIL en qualité de représentante du Comité des Fêtes ;

M. Jean-Jacques DELAITRE en qualité de représentant de l'UNRPA.

Le Conseil Municipal donne son accord sur ces nominations.

Point sur la mise en place des rythmes scolaires et des T.A.P.

Mme Griveau, 1^{ère} adjointe, expose le fonctionnement de l'accueil périscolaire suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

- Les T.A.P. ont lieu les lundis et vendredis de 13h30 à 14h30. Quatre personnes assurent l'encadrement. Actuellement Mme Tesnier assure le remplacement de Mme Vasseur.

Le coût annuel des T.A.P. est d'environ 9300 € / an, les aides se montent à 4730 € pour cette année scolaire.

- A la rentrée, il n'y a pas eu de mouvement suivi de contestation des nouveaux rythmes scolaires à la Marolle, malgré l'appel des « Gilets Jaunes », mouvement national peut-être repris par quelques parents (une personne nous a interpellés). Le Maire évoque qu'une demande d'affichage appelant au boycott des mercredis a été reçue en mairie. Cette affiche n'étant pas signée et n'émanant pas d'un collectif de parents représentés localement, après réflexion, cette demande d'affichage a été refusée. Mme Griveau souligne que lors de la réunion de rentrée à laquelle de nombreux parents étaient présents, aucune question ni protestations sur ces sujets sensibles n'a été émise.

53-2014 Frais de transport du mercredi la Marolle-Yvoy

Concernant l'accueil du mercredi après midi au centre de Loisirs d'Yvoy le Marron, il a fallu organiser le transport des enfants inscrits de La Marolle vers Yvoy après la classe. (5 enfants sont actuellement inscrits)

Ce transport a été assuré les deux premiers mercredis par Mmes Griveau et Crespeau avec le minibus de la Communauté de Commune. Il est désormais effectué par une société de taxis avec un véhicule 7 places. La participation demandée aux parents est de 4 € / enfant / transport. Mme Griveau demande au Conseil son accord pour que la commune prenne à sa charge les frais en cas de nécessité très ponctuelle d'un second véhicule. Ainsi que son accord pour l'encaissement par la commune de la participation financière des parents.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité d'accepter l'encaissement de la participation par la commune et de couvrir les frais complémentaires exceptionnels.

- La classe de CM1 – CM2 est assurée par une nouvelle enseignante, Mme PETRIZZI. Elle gère bien le nombre important d'élèves (30 actuellement, et 2 de plus fin 2014)
- Une E.V.S. vient les lundis et vendredis effectuer le secrétariat de direction pour seconder Mme BERT dans ses tâches administratives. Elle travaille dans la salle multimédia.
- Les tickets de cantine sont mis en vente à partir du lundi 22 septembre pour leur utilisation à partir du 6 octobre.

Présentation du rapport de contrôle de la station d'épuration

Le contrôle annuel des pompes de relevage de la station a été réalisé par la Sté HABERT. Des travaux de réparation sont à prévoir et les réfections d'entretien ont été effectuées. Le Compte rendu de visite a été visé par le Maire. Devis a été demandé pour les réparations nécessaires.

L'entreprise Sanitra Fourier a assuré le nettoyage des bacs de décantation. Actuellement cette opération est bisannuelle, il faudrait peut-être envisager de la faire réaliser tous les ans car les quantités de boues à retirer sont importantes.

Préparation de la journée du 11 novembre 2014

Mme Crespeau fait le point :

Traditionnellement, la commune à cette occasion offre un repas aux Anciens (+ de 65 ans) résidant sur la commune. Ce sera bien le cas cette année.

Les invitations seront envoyées par courrier.

Le traiteur reste à choisir, des devis vont être demandés, service compris. Les personnes invitées qui ne pourront venir se verront distribuer un colis.

Les membres du Conseil Municipal et leurs conjoints sont également conviés à ce repas.

Rapports des Commissions communales

Agrandissement de la cantine : renseignements pris par le Maire : s'il n'y a pas de transformation sur les ouvertures extérieures, il n'y a pas de demande de permis de construire à faire. Reste à se renseigner sur la procédure à suivre pour que chaque intervenant en matière de sécurité soit bien informé, puisse contrôler le projet et émettre un avis avant sa réalisation.

QUESTIONS DIVERSES

• 52-2014 Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été dressé lors de la séance du 18 avril, à titre de proposition à la Direction des Services Fiscaux, une liste de contribuables pour constituer la nouvelle C.C.I.D.

Monsieur le Maire précise que six membres titulaires et six membres suppléants ont été retenus par Monsieur le directeur des services fiscaux et que chacun de ces membres en a été informé.

Monsieur le maire expose au Conseil que l'Inspecteur des services fiscaux demande par mail du 4 septembre 2014 à ce que lui soit communiquée la délibération correspondant à l'établissement de cette liste, délibération qui n'a pas été finalisée à la suite de la séance du 18 avril. M. le Maire propose que cet oubli soit compensé par délibération du Conseil réuni ce jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal valide la liste suivante, établie le 18 avril :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Eric FASSOT	Jean-Louis LANSIER
Rachel GRIVEAU	Aurélie JOUSSET
Olivier MARDESSON	Stéphan JONETTE
Séverine CRESPEAU	Evelyne ROBERT
Alain MAUPEU	Alix THILLIER
Sébastien BROSSARD	Agnès BARBARY
David BOULARD	Nathalie ABRAHAMSE
Céline VISOMBLIN	Dany HERPIN
Alex DENISEAU	Régis LELIEVRE
Jean-Marie BARBARY	Eric LE THUAUT
Thierry HAVET	Yves VENON
Sylvie GOUINEAU	Marilyne THIL
Samuel BARBARY	Jean-Claude GRIVEAU
Anne-Marie JAFFRE	M. GOUSSET
Guy SOUTIF (HC)	Odile TERRASSE (HC)
Claude JANVIER (HC)	Christian HIRON (HC)

• 51-2014 Admission en non-valeur – budget EAU.

Le maire informe les membres du conseil municipal d'une lettre émanant de Monsieur le Receveur faisant état des cotes irrécouvrables concernant LEROY PASCAL (liquidation judiciaire en date du 23.12.2011) pour un montant total de 163,13 €. Cette somme représente une fraction impayée de la facture d'eau de l'année 2012.

Après en avoir délibéré, les membres présents autorisent Monsieur le Maire à apurer le compte par l'émission d'un mandat de 163,13 € au compte 654.

- **Point sur la communauté de Communes :**

Le maire signale la prise de fonctions de la nouvelle Directrice : Mme Elodie PEAN, et du retour de M. Julien FILIPPINI en tant que chargé de mission au développement économique.

- **Point sur les factures de téléphone et d'internet** pour l'ensemble des lignes de la commune : Mme Meneau présente les dépenses actuelles en matière de lignes téléphoniques et abonnements internet à la charge de la commune. Il y a peut-être moyen de réduire la facture globale. Il faut contacter Orange dans un premier temps pour étudier les possibilités, puis contacter d'autres prestataires pour comparer les propositions.

- **Situation du Bar Le Marcassin**

Le bar est malheureusement en situation de liquidation judiciaire. La commune supporte elle-même quelques dettes à ce jour. Il faut espérer qu'un repreneur sera trouvé rapidement.

- **Achat de deux panneaux** d'interdiction de passage pour les véhicules de plus de 10 t : choix du fournisseur
Le devis proposé par « Signalétique Vendômoise » est accepté.
- **Certificat Certinomis** pour l'utilisation du service de dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité : les codes d'accès sont contenus sur une clé USB qui reste introuvable à ce jour. L'achat du certificat a coûté 195 € HT en août 2012, pour une validité de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2013, plus un abonnement annuel de 55 € HT pour l'utilisation du logiciel. Sans la clé USB, le service est inutilisable. La dernière télétransmission a été faite le 21 mars 2014. Depuis avril, les actes sont transmis par papier. Le certificat arrivant à échéance au 31 décembre 2014, il faut envisager de le renouveler à partir de 2015, selon le coût.
- **Point sur l'avancement du projet concernant l'ancienne maison de retraite** : le Maire a contacté le Conseil Général : le financement est à l'étude, en concertation avec Terre Loire Habitat.
- **L'entreprise SOCOTEC** est venue procéder à la vérification annuelle des installations électriques des bâtiments communaux. Le nouvel atelier, construit en 2013, n'entrant pas dans le contrat, la SOCOTEC a fait une proposition de devis pour intégrer ce bâtiment lors du prochain contrôle. Vu l'état très récent de l'installation, il ne semble pas nécessaire de le faire. M. Maupeu va se renseigner sur les obligations légales en la matière. Il faut également demander un devis à l'APAVE pour le contrôle de l'ensemble des bâtiments l'an prochain.
- **Demande d'arrêt exceptionnel du car** : une nouvelle famille est installée route de Neung à 1km du bourg avec 2 enfants en bas âge et un bébé, la maman n'a pas encore le permis. Le trajet à pieds jusqu'à l'école est difficile et dangereux, elle demande si le car peut s'arrêter sur son trajet pour amener ses enfants.
Sur le principe, les membres du Conseil Municipal ne voient pas d'inconvénient si cela reste temporaire et ne remet pas en cause le bon fonctionnement du transport entre les deux écoles (en particulier le respect des horaires), mais cela pose la question des responsabilités, le transporteur faisant remarquer qu'il n'y aurait pas de second adulte dans le car pour surveiller les enfants depuis cet arrêt exceptionnel jusqu'au parking de l'école. Affaire à suivre.

AUTRES POINTS

- Le Maire informe que malgré des recherches poussées, les Actes d'Etat Civil de l'année 2012 restent introuvables. Une démarche va probablement devoir être entreprise auprès du Tribunal de Grande Instance.
- Après étude de ce qui a été fait les années passées en matière de facturation de l'assainissement, il est décidé que ce service sera facturé aux abonnés fin octobre 2014, pour la période de consommation du 1^{er}/07/2013 au 30/06/2014. La facturation de la période allant du 1^{er}/07/2014 au 30/06/2015 sera facturée en deux fois, pour moitié à l'été 2015, pour moitié fin 2015.
- Depuis ce matin 17 septembre, un problème informatique sur le réseau de la Poste, au niveau national, empêche le bon fonctionnement du service. L'agence Postale communale a dû être fermée au public.
- Les prochaines réunions de commission sont fixées :
Voirie, le mardi 23 septembre à 18h00 et en suivant, Bâtiments à 20h00.

Contrat de la Secrétaire de mairie

Fin du CDD : le 8 novembre 2014.

Le maire et la 1^{ère} adjointe, après avoir recueilli les remarques des Conseillers, exposent leur décision de renouveler le CDD pour une période de 8 à 10 mois.

SEANCE LEVEE A 22h30

